

La Lettre de l'UDR-FO 16










Numéro 17
Juillet 2023

Union départementale des retraités
CGT-FORCE OUVRIERE
de la Charente

Maison des syndicats
10, rue de Chicoutimi 16000 ANGOULEME

L'EDITO

SOMMAIRE

-  Page 1 :
 - L'édito
-  Page 2 à 3 :
 - Toujours dans l'action contre le projet de réforme des retraites !
-  Page 4 :
 - La vie de l'UDR-FO de la Charente
-  Page 5 :
 - Similitudes !
 - Et si on délocalisait nos vieux ?
-  Page 6 :
 - Les frais de santé des français
 - « Pour les riches : des couilles en or. Pour les pauvres : des nouilles encore. »
-  Page 7 :
 - « Enrayer la fabrique de la pauvreté », auto-saisine du Ceser Nouvelle-Aquitaine
 - E-lettre rouge : déjà le début de la fin ?
-  Page 8 :
 - Un peu de notre histoire : Jacques Roux, un charentais dans la révolution française (fin)
-  Page 9 :
 - Tribune libre : Fin du monopole de la RATP
-  Page 10 :
 - Bulletin d'adhésion et agenda

Pour nous contacter

UDR-FO 16

**10, rue de Chicoutimi
16000 Angoulême**

udrfo16000@gmail.com

Téléphone : 05.45.37.52.30

LA REFORME DES RETRAITES, C'EST TOUJOURS NON !

La crise dure et les 100 jours pour apaiser le pays s'écoulent au son des casseroles et des manifestations pour un Président et un gouvernement isolés et rejetés par la population.

Un Président qui osait déclarer le 14 mai 2023 : « *Je ne partage pas l'opinion de ceux qui prétendent que 64 ans, c'est 2 ans de vie sacrifiée* » et ajoutait qu'il croyait « *à l'émancipation par le travail* » en travaillant plus longtemps la tête dans le guidon, en allemand, « *Arbeit Macht Frei* »(1).

L'émancipation à 64 ans ? Mais qu'il se taise !

Et les commentateurs d'expliquer que ce temps, dont Macron dépouille les salariés, serait inutile et ne vaudrait rien, et de cracher sur l'ouvrage de Paul Lafargue « *Le droit à la paresse* ».

Ce temps sacrifié, c'est du temps libre dont ils omettent de dire qu'il est très injustement réparti : les possédants s'y adonnant, tandis que les salariés triment.

Ce temps libre, c'est le « droit à la paresse », c'est la possibilité pour le salarié d'employer son temps comme il l'entend.

Le droit à la paresse, c'est tout simplement la réduction du temps de travail et la possibilité de pouvoir profiter d'une vie après le travail.

Comme l'économiste Thomas Porcher le rappelle « *avant les années 1980, les actionnaires captaient entre 35% et 45% du profit. Aujourd'hui, ils récupèrent 60% voire 80%. C'est moins de salaires, et moins d'investissement* ».

Parallèlement, aujourd'hui pour s'accaparer toujours plus de la richesse produite, on vole le temps du salarié, en lui imposant 2 ans de travail de plus.

C'est pourquoi, le combat continue, la réforme des retraites doit être retirée ou abrogée !

Claude BILLEROT (juin 2023)

(1) Cette expression signifiant « le travail rend libre » ou « le travail émancipe » était inscrite à l'entrée des camps de concentration nazis

TOUJOURS DANS L'ACTION CONTRE LA CONTRE-REFORME DES RETRAITES !



LES JOURNÉES DES 28 MARS, 6 ET 13 AVRIL 2023

Le **28 mars 2023**, 9 000 personnes se rassemblaient sur le parvis de la gare avant de partir en manifestation dans les rues d'Angoulême.

Le **6 avril 2023**, 8 000 manifestants occupaient les rues d'Angoulême.

Le **13 avril 2023**, après quasiment trois mois de conflit social, 6 000 manifestants étaient toujours déterminés à poursuivre le mouvement et occupaient les rues d'Angoulême.



**14 AVRIL 2023
CE N'EST PAS FINI !**

Le **14 avril 2023**, c'est sans surprise, mais derrière des barrières anti-émeute, que le Conseil constitutionnel validait la contre-réforme de Macron et notamment le report de l'âge de départ à 64 ans.

Retraites : les manifestations près du Conseil constitutionnel interdites dès 18 heures ce jeudi



Le 14 avril, Le Conseil constitutionnel délibérait sous haute-protection policière comme en témoigne cette photo publiée dans le Parisien du 13 avril 2023.

Le **16 avril 2023**, journal allemand Tagesspiegel s'interrogeait.

"Quelle serait l'opinion publique, si des populistes nationalistes comme Viktor Orban à Budapest ou le gouvernement [d'extrême droite] du PiS à Varsovie, imposaient une réforme aussi fondamentale que l'augmentation de l'âge de la retraite avec des méthodes autoritaires similaires à celles de Macron à Paris, sans vote au Parlement ? Pour ensuite les faire valider par un Conseil constitutionnel dont ils ont choisi la plupart des membres ?"

Dans la nuit du **14 au 15 avril 2023**, Macron promulguait la Loi. Et, **depuis le 17 avril** et le premier concert de casseroles organisé pendant l'allocution de Macron, des « casseroles », mode d'expression de ceux qui n'ont pas voix au chapitre et qu'on n'écoute pas, retentissent un peu partout en France.

LE COMBAT CONTINUE LA RÉFORME DES RETRAITES DOIT ÊTRE RETIRÉE OU ABROGÉE. !

La commission exécutive confédérale **déclarait le 20 avril 2023**, « le Conseil constitutionnel [...] a validé les dispositions prévoyant le recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, l'accélération de la réforme Touraine sur la durée de cotisation et la fin des régimes spéciaux et de leurs spécificités. La censure des articles considérés comme des cavaliers sociaux rend la réforme encore plus injuste. »

La Commission exécutive appelait à faire du **1^{er} mai** une journée de mobilisation historique et sans précédent, ce qui fut le cas.

1^{ER} MAI, 6 ET 8 JUIN UNE DÉTERMINATION INTACTE !

Le **1^{er} mai**, 8 000 personnes se rassemblèrent à Angoulême, 650 à Cognac, 400 à Ruffec. Cette mobilisation historique démontrait que, contrairement à ce que voudraient croire Macron et son gouvernement, la page n'était pas tournée.



La banderole unitaire, le 6 juin 2023

CONTINUONS À AGIR !

Le gouvernement a décidé d'imposer sa réforme des retraites en empêchant une nouvelle fois les parlementaires de voter. De ce nouveau déni de démocratie, les nombreux passages en force, malgré le rejet massif de la population laisseront des traces profondes.

Cette réforme, rejetée par toutes les organisations syndicales de salariés et de jeunesse a conduit à un niveau de mobilisation jamais égalé.

Cette réforme inutile, injuste et brutale maltraite les travailleurs, travailleuses du privé comme du public et la jeunesse en leur imposant 2 ans de travail supplémentaires.

**NON À LA RÉFORME
DES RETRAITES** 
**MOBILISÉS
PLUS QUE JAMAIS !**



Quand même, interdire toutes les manifs et mettre des drones et des policiers partout dans Cannes pour finir en apothéose avec le discours contre la réforme des retraites de la lauréate de la palme d'or Justine Triet faut le faire !

« Le pays a été traversé par une contestation historique, extrêmement puissante, unanime de la réforme des retraites. Une contestation niée et réprimée de façon choquante. Ce schéma de pouvoir dominateur, de plus en plus décomplexé, éclate dans plusieurs domaines. Socialement d'abord et c'est le plus choquant mais aussi dans la société et le cinéma n'y échappe pas. » (extrait du discours de la Palme d'Or au festival de Cannes 27 mai 2023).

LA VIE DE L'UDR-FO DE LA CHARENTE

12 MAI 2023 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UDR-FO DE LA CHARENTE



C'est sous la présidence de Paul Barbier, Secrétaire Général Adjoint de l'UCR-FO et en présence d'Henri Lalouette, Secrétaire Général de l'UD de la Charente que s'est déroulée l'Assemblée Générale. Des représentants des UDR de Charente-Maritime, de Gironde et de la Vienne y assistaient.



Patrick Gardin, Trésorier et
Claude Billerot, Présidente

Après que l'assemblée Générale ait rendu hommage aux camarades disparus depuis sa dernière réunion, les rapports statutaires, celui de la Présidente et du Trésorier, furent présentés, soumis à la discussion et approuvés à l'unanimité des présents.

Paul Barbier, dans son intervention, a, notamment, insisté sur la mobilisation des retraités contre la réforme des retraites et le caractère historique des mobilisations contre le projet Macron-Borne. L'Assemblée Générale a également adopté une augmentation de 2 euros de la cotisation annuelle qui passera ainsi de 31 € à 33 € le 1er janvier 2024. L'Assemblée Générale achevée, les discussions se sont poursuivies autour d'un repas fraternel.



14 AVRIL 2023, CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le 14 avril 2023, le Conseil d'administration s'est réuni dans les locaux de l'Union Locale à Cognac. Cette séquence de travail s'est poursuivie par un repas fraternel.

RESTEZ TOUJOURS CONNECTÉS À L'UDR-FO 16 GRÂCE À SON SITE INTERNET.

<https://retraites16.force-ouvriere.org/>



A l'initiative de notre camarade Lionel Bourguignon et avec l'aide de Prescillia Bourguignon et de James Billerot, un site internet a été créé, pour vous connecter, un clic suffit.

3 MAI 2023, AG DE L'UDR-17 À ROCHEFORT



L'UDR-16 était représentée par sa Présidente, Claude Billerot.

SIMILITUDES



Les hospitaliers le 23 mars à Angoulême



Il Quarto Stato (Le Quatrième Etat), réalisé en 1901 par Giuseppe Pellizza da Volpedo, ce chef-d'œuvre de la peinture italienne moderne est devenu une icône de la représentation d'un peuple en marche contre l'oppression. Le titre, faisant écho à l'expression « tiers état » de la Révolution Française, désigne la classe ouvrière, et, plus en général, la révolte collective des travailleurs, des exploités. A la vue de l'œuvre tout un chacun est ébloui par la force qu'elle dégage.

ET SI ON DÉLOCALISAIT NOS VIEUX ?

(Source libération du 18 mars 2013, Nathalie Versieux)

Selon cet article, ils étaient des milliers de retraités allemands dépendants que leur famille plaçait un beau jour derrière l'ancien rideau de fer, faute de moyens pour financer un établissement allemand. Selon les estimations de l'époque, 10 000 personnes étaient concernées. La plupart vivaient en Hongrie (7 000) et en République tchèque (3 000) ou en Slovaquie - trois pays où vivaient de fortes minorités allemandes avant la seconde guerre mondiale -, mais aussi en Espagne et même en Thaïlande.

A l'époque, avec 1 200 € de pension en moyenne, bien des retraités ne pouvaient payer les 3 000 € d'une pension dans une maison de retraite pour personnes dépendantes en Allemagne.

L'article indiquait qu'en Allemagne, la prise en charge dans une maison de retraite coûtait en moyenne trois fois plus cher qu'en Europe de l'Est, ainsi, en Hongrie, en Slovaquie ou en Pologne, une maison de retraite

coûte environ 1 100 € euros par mois pour une personne dépendante. Même avec une toute petite retraite de 600 à 800 € par mois, et les 700 € de l'allocation dépendance, les retraités allemands pouvaient ainsi faire face au coût de leur prise en charge.

L'article soulignait que les caisses d'assurance maladie allemandes, qui prennent en charge une partie des frais des maisons de retraite en République fédérale, avaient depuis longtemps perçu les atouts des établissements tchèques, slovaques, polonais ou hongrois. Les deux principales caisses publiques, AOK et Barmer, se disaient «ouvertes» sur la question.

La Thaïlande ou les Philippines accueilleraient également de plus en plus de retraités allemands.

Mêmes principes que pour les délocalisations d'usines : là-bas, le « coût du travail » est plus faible.

Une partie de ces retraités partent pour avoir accès à des soins moins chers, d'autres subissent cette délocalisation. En particulier les personnes atteintes de maladies dégénératives, parfois inconscientes de ce transfert. Pendant longtemps, le secteur de l'hébergement de personnes âgées a fonctionné en Allemagne grâce à l'emploi massif de travailleurs non qualifiés venus de l'Est. Et payés moins cher.

L'Allemagne comptait 2,3 millions de personnes dépendantes, ce nombre de personnes devrait doubler d'ici à 2050 sous l'effet de la pression démographique, pour atteindre 4,7 millions, soit un Allemand sur quinze. Dans le même temps, le déficit en personnel soignant qualifié continuera de se creuser. A l'époque de rédaction de l'article, une étude de la Fondation Bertelsmann, estimait qu'il manquerait 500 000 aides-soignants dans les maisons de retraite allemandes en 2030.

La loi européenne interdit pour le moment aux organismes d'assurance de signer directement des contrats avec des maisons de retraite en dehors de l'Europe. Mais face à la situation, la législation pourrait évoluer. Et demain, tous les retraités européens, dépendants ou malades, seront-ils contraints de passer leurs vieux jours en Grèce ou au Bangladesh ? Sur ce sujet également, faudra-t-il s'inspirer du « modèle allemand » ?

Pour en savoir plus sur cette question :

https://www.liberation.fr/planete/2013/03/18/l-allemande-bat-en-retraite-vers-l-est_889478/

<https://www.welt.de/wirtschaft/article110328510/Wenn-deutsche-Omas-in-die-Slowakei-fliehen-muessen.html>

<https://basta.media/Et-si-on-delocalisait-nos-vieux>

<https://www.theguardian.com/world/2012/dec/26/german-elderly-foreign-care-homes>

LES FRAIS DE SANTÉ DES FRANÇAIS ONT AUGMENTÉ DE 75% EN CINQ ANS

Selon une étude de Cofidis rendue publique le 13 avril, le budget annuel des frais de santé des Français a augmenté de 75 % depuis cinq ans, passant de 715€ par an en 2018 à 1 249€ en 2023. 26 % des sondés déclaraient avoir renoncé à se faire soigner au cours des douze derniers mois. Avec les familles, les 25-35 ans sont ceux qui abandonnent le plus les soins. Les plus jeunes, 18-24 ans, sont aussi près de 40 % à avoir du mal à payer leurs frais de santé.



Pour y faire face, plus de 40 % des sondés évoquent mettre en place des «stratégies» et adapter leurs comportements. Comme comparer les prix entre pharmacies, demander à ne se faire prescrire que des médicaments génériques ou remboursés, privilégier les rendez-vous chez des médecins sans dépassement d'honoraires...

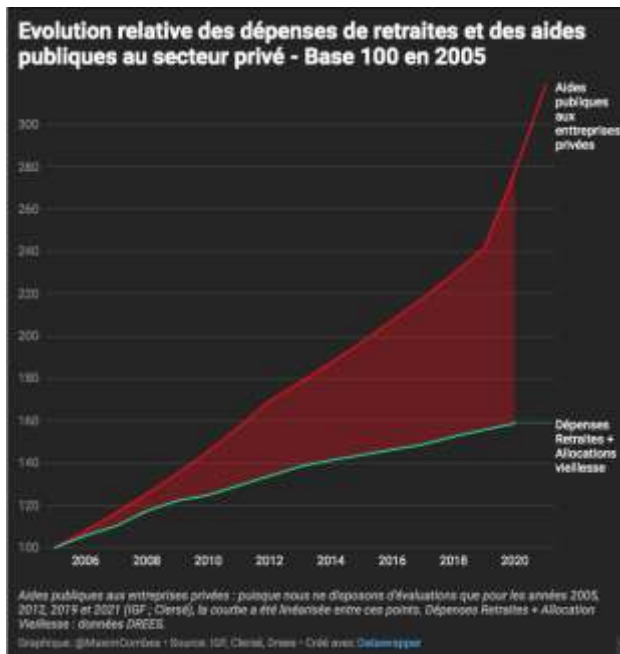
Si les Français dépensent plus, c'est principalement parce que le reste à charge est élevé. Il est aujourd'hui estimé à 288 € par an, soit 46 € de plus qu'en 2018. Les soins dentaires et d'optique ont le reste à charge le plus élevé. Et sont donc les moins accessibles : plus de la moitié des Français interrogés déclarent renoncer à soigner leurs dents, dont 60 % des plus de 50 ans.

Bien évidemment, si les tarifs jouent un rôle préjudiciable à l'accès aux soins, la démographie médicale, le manque de lits et de places disponibles, donc plus globalement les déserts médicaux sont les causes principales du renoncement aux soins.

Source : Apolline Le Romanser dans Libération du 12 avril 2023

« Pour les riches : des couilles en or.
Pour les pauvres : des nouilles encore. »
Pierre Dac

Les sociétés du CAC 40 ont dégagé 152 milliards d'euros de profit l'année dernière, un montant « sans précédent », note le journal Le Monde.



Le coût pour les finances publiques au nom de la compétitivité des entreprises :

- le crédit d'impôt pour les entreprises (CICE) : 20 milliards ;
- le « pacte de responsabilité et de solidarité » : 21 milliards ;
- suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 8 milliards d'euros annuel.
- transformation de l'impôt sur la fortune en impôt sur la fortune immobilière : 3,5 milliards d'euros ;
- suppression de la taxe d'habitation pour la résidence principale : 14 milliards d'euros ;
- baisse de l'impôt sur les sociétés qui est passé en quelques années de 33% à 25% (il était de 50% jusqu'au milieu des années 1980) : 20 milliards d'euros en 2022.

En cumulé, la perte annuelle pour les finances publiques de plus 86,5 milliards d'euros, soit environ 3,3% du PIB, essentiellement au profit des entreprises, aux patrons pour parler clairement. Cela, sans parler des subventions directes à ces mêmes entreprises qui se sont multipliées avant même la crise pandémique.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Session plénière du 22 mars

« Enrayer la fabrique de la pauvreté : à partir de l'expression des personnes en situation de pauvreté et de leur expertise »

Intervention de Claude Billerot, pour l'Union Régionale FO Nouvelle-Aquitaine



Mme la présidente, mes chers collègues, j'interviens ici au nom de la délégation FO au CESER

Merci pour la présentation de cette auto-saisine « Enrayer la fabrique de la pauvreté » qui nous présente un travail remarquable, essentiel et qui marquera sans doute notre assemblée.

Nous voulons commencer cette intervention par la citation célèbre de Victor Hugo « Vous voulez les pauvres secourus, moi je veux la misère supprimée ».

Nous souhaitons revenir sur l'évolution des inégalités et en particulier sur les inégalités de revenu et la répartition des richesses.

Le rapport montre bien que l'augmentation de la pauvreté dans notre pays est à mettre en regard de l'évolution et la concentration des richesses.

En résumé « les riches ne cessent de s'enrichir pendant que les pauvres de plus en plus nombreux ne cessent de s'appauvrir ».

Depuis maintenant des décennies les politiques protectrices du plus grand nombre n'ont cessé d'être remises en cause ou affaiblies.

Ces orientations participent grandement de la paupérisation de la population.

C'est le cas des services publics qui sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Affaibli, démantelé, appauvri, voire détruit, c'est notamment le cas pour l'école, les hôpitaux, les services sociaux, les transports, le logement...

C'est le cas pour les dispositifs des salariés au travail : loi El Khomri, loi travail...

C'est le cas pour les dispositifs de protection sociale qui participent structurellement de la lutte contre la pauvreté :

- réforme des allocations chômage ;
- réforme remettant en cause la Sécurité Sociale tant au niveau de l'assurance maladie (déremboursements, maîtrise comptable,

désertification médicale, offres de soins, accès aux soins) que de l'Assurance Vieillesse où les différentes contre-réformes depuis 1991 ont abouti à une baisse de 20% en moyenne des pensions et retraites.

Aujourd'hui la réforme des retraites voulue par le Président Macron va participer de l'appauvrissement de la population et jeter dans la précarité et la pauvreté notamment les salarié.e.s entre 60 et 64 ans.

C'est aussi contre la paupérisation de tous que nous appelons à participer demain 23 mars 2023 à la journée intersyndicale de grève et de manifestations pour le retrait de cette réforme.

Nous voterons ce rapport utile.

L'INCROYABLE BRAQUAGE DU CAPITAL SUR LE TRAVAIL.

(Source INSEE)

250 milliards d'euros sont passés des poches du travail au capital en France. En effet, quand la part des salaires dans la valeur ajoutée représentait 75% en 1980, elle ne représente plus que 65% aujourd'hui. Une chute de 10 points !

Quelques aphorismes de Coluche...

« Monsieur., j'ai plus de travail. Je voudrais savoir, qu'est-ce qu'il faut que je fais ? Ils lui ont répondu : **Si vous avez besoin de quelque chose, appelez-moi. Je vous dirai comment vous en passer.** »

« Technocrates, c'est les mecs que, quand tu leur poses une question, **une fois qu'ils ont fini de répondre, tu comprends plus la question que t'as posée.** »

« C'est pas dur la politique comme métier ! **Tu fais cinq ans de droit et tout le reste c'est de travers.** »

E-lettre rouge : déjà le début de la fin ?

(Jean-Michel Andrieux)

Le 1^{er} janvier 2023 naissait la e-lettre rouge au détriment du timbre rouge classique. Mais, force est de constater que bien peu de clients sont séduits par cette nouvelle manière d'envoyer leur courrier : seulement 3 500 personnes par jour l'utiliseraient, posant ainsi la question de la pérennité de la formule. Après avoir tué le timbre rouge classique, La Poste s'apprêterait-elle, déjà, à laisser mourir la e-lettre rouge ?

Une chose est certaine, faisant partie de la Nouvelle Gamme Courrier, cette e-lettre rouge ne bénéficie pas d'une publicité des plus agressive. D'ailleurs, dans le prochain « booster » organisé en bureaux de poste, ce produit ne sera pas mis en avant.

Alors que, lors de la mise en marché d'un nouveau produit, les entreprises cherchent à l'installer dans les habitudes d'achat et à le développer, La Poste, elle, préfère le délaissé. Le passage de la lettre rouge classique à la e-lettre rouge n'aura donc eu pour conséquence que de diminuer les flux. L'éventuelle suppression de cette e-lettre rouge ne pourra qu'accentuer le mécontentement des clients qui devront payer plus cher un courrier moins rapide.

Pas grave ! Aujourd'hui, selon la direction de la Poste, le client ne rechercherait que le suivi... mais encore faut-il que ce service-là soit bien rendu. Que La Poste ne vienne pas se désoler de l'accélération de la baisse du trafic courrier !

Source : FO Com La Poste n°50

UN PEU DE NOTRE HISTOIRE : JACQUES ROUX, UN CHARENTAIS DANS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (fin)

Le 25 juin 1793, il lit à la Convention un texte qualifié de « manifeste des enragés » par l'historien Albert Mathiez. Comme on l'a vu¹, Roux y évoquait la situation dramatique du peuple, menacé par les envahisseurs et affamé par les agioteurs. Il y faisait le procès des représentants du peuple et exigeait des mesures rapides et sévères contre les accapareurs, la taxation des denrées, l'impôt progressif, et prônait la démocratie directe et la surveillance du gouvernement par les électeurs. Il appelait à une répression violente au niveau économique et dénonçait la faiblesse de la Constitution de l'an I, votée la veille, et parlait de « crime de lèse-nation » de la part de ses rédacteurs.

Il expliquait : « **La liberté n'est qu'un vain fantôme quand une classe d'hommes peut affamer l'autre impunément. L'égalité n'est qu'un vain fantôme quand le riche, par le monopole, exerce le droit de vie et de mort sur son semblable. La République n'est qu'un vain fantôme quand la contre-révolution s'opère de jour en jour par le prix des denrées, auquel les trois quarts des citoyens ne peuvent atteindre sans verser des larmes. Les riches seuls, depuis quatre ans, ont profité des avantages de la - Révolution. Il est temps que le combat à mort que l'égoïste livre à la classe la plus laborieuse de la société finisse.** »

Lors de la Révolution française, les Enragés constituaient une mouvance de révolutionnaires radicaux qui eurent notamment pour chef de file le constitutionnel Jacques Roux. Ils revendiquaient l'égalité civique et politique mais aussi sociale, préconisant la taxation des denrées, la réquisition des grains et des taxes sur les riches. Ils regroupaient plusieurs individus et une société de femmes républicaines proche des sans-culottes. Sans liens structurés entre eux, ils deviendront les porte-paroles et même les idéologues des sections les plus populaires des Gravilliers et des Batignolles, ainsi que du mouvement des sans-culottes féminin. On peut les situer à gauche des montagnards. Ils sont combattus aussi bien par Maximilien Robespierre que par Danton, Marat et les hébertistes. Leurs idées furent reprises et développées par Gracchus Babeuf.

Leur action dans la Révolution se situe entre février et octobre 1793. Les Enragés cherchaient la satisfaction de leurs revendications essentiellement économiques et sociales. Ils développèrent une critique radicale de la représentation nationale et des représentants du peuple.

Les discours de Varlet, de Roux, de Leclerc, ou des républicaines révolutionnaires prônent le caractère populaire de la souveraineté, son exercice direct par le peuple. Cette aspiration à une démocratie populaire, corollaire d'une critique de la représentation nationale, s'appuie sur une méfiance permanente envers les représentants du peuple.

Les écrits enragés sont proches des discours émanant des sans-culottes parisiens. La dialectique de la lutte pour une plus grande égalité de fait et non plus la simple égalité de droit est commune, mettant la question des subsistances au premier plan. De même la revendication d'une démocratie populaire et d'un pouvoir populaire, voire d'un pouvoir de la rue, est un thème cher aux sans-culottes et omniprésent dans les discours des Enragés. De l'idée d'une souveraineté populaire à une pratique du gouvernement direct, découlent un certain nombre de revendications ou de pratiques, telles que la sanction des lois par le peuple, la censure ou la révocabilité des élus. Rien d'étonnant alors, à voir les Enragés vouer aux Gémonies la représentation nationale au profit de la démocratie sectionnaire. Ces idées que les Enragés vont porter au cœur de la Convention, bien que marquées par une faiblesse théorique évidente, n'en sont pas moins intéressantes par l'action qui tente de se développer concomitamment. À l'instar des autres mouvements révolutionnaires, leur réflexion sur la question de la représentation suit le rythme des événements de la capitale.

La référence au caractère populaire de la souveraineté, son exercice direct par le peuple, est permanente. Cette aspiration à une démocratie populaire, corollaire dans la réflexion enragée d'une critique de la représentation nationale s'appuie sur une méfiance viscérale envers les représentants du peuple.

Celle-ci s'accompagne naturellement de la volonté de contrôler fortement ces mandataires du peuple. Jacques Roux écrira ainsi : « **Peuple ! Sous le règne de la liberté, tu dois avoir sans cesse les yeux fixés sur tes magistrats** ». Pour Varlet, la défiance pour les représentants du peuple est la même : « **Point de députés sans pouvoirs, sans mandats. Ce principe nous garantit de la Tyrannie législative** ».

Ces revendications en matière de démocratie directe vont se trouver confrontées à la réalité politique, sans jamais parvenir à une amorce de réalisation pratique.

La critique de la notion même de représentation, et notamment la représentation nationale chère à Sieyès, fait écho à celle développée par les Jacobins jusqu'à la chute de la Gironde. Mais les Jacobins vont chercher à annihiler le conflit entre souveraineté et représentation, entre démocratie *pure* et démocratie *représentative*. C'est une réponse pragmatique à la question de la démocratie représentative qui est avancée par les Enragés, même s'ils s'arc-boutent sur la revendication théorique de la démocratie directe. Mais, là où les Jacobins sauront construire une conception de la représentation populaire permettant une quasi-indépendance des représentants « vertueux » en sauvegardant l'idée de souveraineté du peuple, les Enragés persévéreront dans leur lutte, cette fois-ci contre la Montagne, en tentant de rendre la parole au peuple par la revendication d'un mandat impératif et en rejetant l'idée de représentation.

La situation que nous connaissons et le mouvement des gilets jaunes confirment l'actualité des revendications des Enragés portées par Jacques Roux : droit de tous aux produits de première nécessité, citoyenneté des femmes, souveraineté populaire et démocratie directe.

James Billerot

Sources : Albert Mathiez (notamment *La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*, éditions Payot), Jean Massin, (*Robespierre, Marat*, éditions Alinéa) ; Bernard Duraud (dossier dans *l'humanité*)

¹ Cf. La lettre N°15 et 16

TRIBUNE LIBRE

FIN DU MONOPOLE DE LA RATP

(Lionel Bourguignon)

La RATP est l'une des quelques entreprises françaises où les employés bénéficient de régimes spéciaux de cotisations retraite et maladie, dont les règles diffèrent de celles appliquées aux employés du privé et aux fonctionnaires.

La Régie autonome des transports parisiens (RATP) a été créée par la loi N°48-506 le 21 mars 1948. Après sa création, des discussions sont engagées avec les représentants syndicaux pour aboutir au statut du personnel RATP qui a été adopté en avril 1950. Celui-ci s'appuie largement sur ce qui avait été obtenu en 1936 pour les retraites.

L'âge de départ à la retraite dépend de la catégorie à laquelle appartient l'agent. Il existe 3 catégories : une catégorie sédentaire (S) et deux catégories actives (A et B).

Pour la catégorie sédentaire (S) : 60 à 62 ans Les agents de la catégorie sédentaire (emplois administratifs, les plus nombreux du régime) partent à la retraite au même âge que les salariés du régime général et les fonctionnaires : Pour les agents de catégorie active A : 55 à 57 ans.

Les agents de catégorie active A (personnels de maintenance) peuvent partir à la retraite à un âge compris entre 55 et 57 ans suivant l'année de naissance, à condition d'avoir effectué une certaine durée de service à la RATP. Celle-ci est comprise entre 25 et 27 ans suivant l'année au cours de laquelle l'agent atteint 25 années de service en catégorie A.

Pour les agents de catégorie active B : 50 à 52 ans. Les agents de catégorie active B (agents d'exploitation) peuvent partir à la retraite à un âge compris entre 50 et 52 ans suivant l'année de naissance, à condition d'avoir effectué une durée de 25 service à la RATP, ils bénéficient du 1/5^{ème} (1 annuité tout les 5ans).

Pour toutes les catégories la pension de retraite est de 75% du salaire Brut calculé sur les 6 derniers mois de salaire.

Pour bénéficier d'une pension de retraite à taux plein à RATP, il faut valider un nombre de trimestres compris entre 160 et 165 trimestres. Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), en 2019, le montant brut moyen de droit direct des nouveaux pensionnés RATP était de 2 556 € bruts à taux plein².

En 2007, le gouvernement de François Fillon a tenté de supprimer les régimes spéciaux des entreprises qui en bénéficiaient. Après une grève et plusieurs réunions de négociation entre l'entreprise et les partenaires sociaux, la RATP a vu son régime spécial de retraite maintenu avec toutefois quelques modifications sur les durées de cotisation.

² Il s'agit d'une moyenne, c'est bien sûr loin d'être la pension de la majorité de tous les agents RATP.

La réforme de 2010 a allongé de deux ans – à 62 ans – l'âge d'ouverture des droits pour le régime général et l'ensemble des fonctionnaires (hors catégories actives). Pour les salariés des régimes spéciaux de la RATP, de la SNCF ou des IEG (industries électriques et gazières), cette hausse progressive de deux ans a été appliquée aux trois catégories, mais n'a commencé qu'en 2017, pour s'achever en 2024.

Dès lors, en 2024, en fonction de leur métier, les salariés de la RATP ne pourront pas partir avant 52 ans (B), 57 ans (A) ou 62 ans (S).



La nouvelle réforme des retraite va tout changer pour les agents de la RATP : la clause du Grand père est remise en question sur l'âge de départ à la retraite l'exécutif envisage de relever progressivement l'âge de 4 mois par an, afin d'atteindre les 64 ans en 2027, puis 65 ans en 2031 et bien sur supprimer le 1/5^{ème} pour la catégorie B.

Depuis 2020 le recrutement des jeunes se fait en CDD ou CDI au régime général (fini le statut RATP est ses avantages)... Les réformes de restructurations successives ont mise à mal l'emploi à la RATP, (Automatisation fin de la vente des tickets dans les guichets, automatisation des lignes de métro sans conducteurs.

Et pour finir, Pressée par la Commission Européenne, l'autorité régionale des transports va ouvrir 1 500 lignes de bus en Île de France à la concurrence.

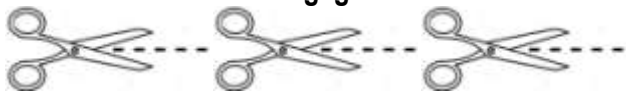
De nombreuses questions restent en suspens concernant le statut des 19 000 machinistes de la RATP qui passeraient dans une entreprise privée ?

Au Final, les salariés de la RATP voient leurs acquis démantelés, leurs salaires diminuer les effectifs en chute, un service dégradé et des tarifs en hausse...

La fin des régimes spéciaux n'améliorera en rien le sort des autres retraités, bien au contraire !

La vraie égalité, c'est l'alignement des retraites par le haut !

Plus que jamais, retraités et actifs doivent être unis dans l'action dans un lien intergénérationnel, c'est tout le sens de l'engagement à L'UDR FO.



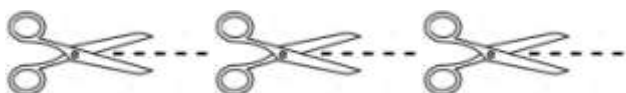
BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Nom :
Prénom :
Adresse complète :

Téléphone :
Courriel :

J'adhère à l'UDR-FO 16

Fait à _____, le _____
Signature



Bulletin à envoyer avec votre chèque
à l'ordre de l'UDR-FO 16
à l'Union Départementale CGT-FO 16
Maison des syndicats
10, rue de Chicoutimi
16000 Angoulême

Tous les syndiqués FO à jour de leurs cotisations bénéficient de la qualité d'adhérent de l'AFOC, association d'information et de protection du consommateur.

66% de la cotisation globale annuelle est déductible des revenus. Le paiement des cotisations peut se faire par espèces, chèque ou virement.

**Être retraité, pensionné et toujours syndicaliste !
Comment adhérer ?**

Si vous adhérez via votre syndicat de base, c'est lui qui déterminera le montant de votre cotisation qui comprendra **au moins une carte confédérale (6,25€) et la vignette UCR-FO qui s'élève pour 2023 à 14,70€.**

Si vous êtes « isolé », **vous réglez directement 31€ À l'UDR-FO de Charente** en indiquant vos : nom, prénom, adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone.

Retraité(e) un jour... Syndiqué(e) toujours



Union Départementale CGT-FO 16
Maison des syndicats
10, rue de Chicoutimi
16000 Angoulême
Téléphone:
05.45.37.52.30

Courriel : udfo16@force-ouvriere.fr
Site internet : <https://retraites16.force-ouvriere.org/>

AGENDA



15 septembre, bureau à 10h à l'UD ;



6 octobre, bureau à 10h à l'UD ;



3 novembre, bureau à 10h à l'UD ;



8 décembre, conseil d'administration à 10h à l'UD suivi d'un repas fraternel